

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président . . .

M. Clark (Yellowhead): Combien de fois avez-vous accordé des prolongations, Herb?

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre ne se rend-t-il pas compte que tous les députés reçoivent à leurs bureaux des personnes qui leur demandent l'autorisation de rester définitivement au Canada parce qu'elles peuvent trouver du travail? Quelle différence réelle existe-t-il entre ces cas et l'affaire Grossman? Est-il en train de nous dire qu'en vertu de la politique maintenant adoptée par le gouvernement, quiconque détient un visa de visite ou un permis de travail peut demander le statut permanent d'immigrant reçu et faire l'objet d'un examen comme tout autre immigrant, même s'il n'existe aucun motif humanitaire? Est-il en train de nous dire que les gens n'ont plus besoin de formuler de demandes à nos ambassades? N'est-il pas vrai qu'en l'occurrence il n'existe aucune justification réelle, pour reprendre ses propres termes?

M. Mazankowski: Vous l'avez vous-même prolongé? Qu'est-ce qui ne tourne pas rond chez vous?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État Immigration): Monsieur le Président, c'était un ministre du gouvernement dont le député lui-même faisait partie qui a émis trois de ces permis de travail. Nous avons continué cette procédure pour trois autres années.

Certains critères constants permettent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, par l'entremise du ministre d'État chargé de l'Immigration, d'agir d'une façon humaine et compatissante quand il l'estime justifiée. Cela ne se produit que très rarement. Les députés et les autres Canadiens ne voudraient pas empêcher le ministère de l'Immigration de faire preuve de compassion.

LE TRAITEMENT DE FAVEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question porte malheureusement sur le même sujet.

M. Shields: Allez donc rejoindre les libéraux.

M. Riis: Je dirai simplement que lorsque le premier ministre a demandé de rappeler le Parlement, il a fait la déclaration suivante: «Ceux qui resquillent enlèvent aux autres les droits et la place qui leur reviennent. Cela entraîne des injustices, et les injustices détruiront le système». Cette affaire est très grave et je demande au premier ministre de songer à répondre à la question.

Au moment où des dizaines de milliers de Canadiens demandent la possibilité de faire venir leurs parents au Canada et de leur obtenir le statut d'immigrant reçu, ne trouve-t-il pas injuste que M. Grossmann, qui enseigne aux enfants du premier ministre et du sous-ministre de l'Immigration, se voie

Questions orales

accorder un traitement de faveur et recevoir le statut d'immigrant reçu en court-circuitant la filière habituelle de l'immigration?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État Immigration): Monsieur le Président, il est bien évident qu'il n'y a pas de traitement de faveur. Comme je l'ai dit, 15 000 autorisations ministérielles ont été accordées, dont 99 p. 100 par nos services régionaux ou centraux, pour que l'étude des dossiers au pays puisse progresser. Je soupçonne que le député confond un programme ordinaire d'immigration avec une procédure d'attribution du statut de réfugié qui est chaotique, lourde et engorgée. C'est un système paralysé que nous a légué le gouvernement précédent, et d'un seul coup notre gouvernement a le cran et la détermination de le débloquent.

Nous présentons une procédure d'attribution du statut de réfugié qui est juste, équitable, rapide, qui saura reconnaître et accueillir les vrais réfugiés, dire non aux étrangers illégaux et oui aux vrais réfugiés.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre a déjà convenu que le type en question aurait pu demander le statut d'immigrant reçu en France, où il se trouvait il y a quelques semaines. Chacun d'entre nous a une longue liste de personnes qui font cette demande et qui se voient régulièrement opposer un refus parce que c'est la loi.

M. Clark (Yellowhead): Celui-là a été approuvé six fois.

M. Riis: Au moment où nous discutons un projet de loi qui a été motivé par les resquilleurs . . .

Des voix: Les réfugiés.

M. Bouchard: Les réfugiés.

M. Riis: Les réfugiés, mais ce sont quand même les resquilleurs qui nous inquiètent.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés savent, bien sûr, que dans la période des questions il y a toute possibilité de répondre à une question. Le député a la parole et je demande qu'on fasse preuve de l'habituelle courtoisie. Je prie le député de poser sa question.

M. Riis: Monsieur le Président, les faits semblent démontrer que de hauts fonctionnaires sont intervenus pour permettre à quelqu'un de passer devant les autres.

M. Clark (Yellowhead): Est-ce que vous en faites une accusation?

M. Riis: Au moment où les Canadiens ont les nerfs à vif au sujet de cette accusation, dirait-il que quelqu'un a resquillé, qu'il y a eu traitement de faveur? S'il n'a rien à cacher, pourquoi ne pas confier la question au comité permanent pour qu'il procède à une enquête complète et minutieuse?